



Procès-Verbal du Conseil Municipal du mercredi 5 octobre 2022

Les présents : Mme LACROIX Fanny, Maire - M. AGRESTI Jean-Pierre, 1^{er} adjoint - M. BATOUX Gérard, conseiller municipal - Mme BLANCHET Florence, 3^{ème} adjointe - M. CHABUEL Alain, 2^{ème} adjoint - Mme GUILLET Alexia, 4^{ème} adjointe - Mme LOISEUR Nicole, conseillère municipale - Mme SEKELLY Julia, conseillère municipale - M. SERRE Jean-Louis, maire délégué, - M. LABADIE Hervé, maire délégué - Mme COLIN Valérie, conseillère municipale - Mme VETIER Dominique, conseillère municipale.

Absents excusés ayant donné des pouvoirs : M. JACQUET Christian, conseiller municipal (pouvoir donné à M LABADIE Hervé)

Secrétaire de séance : Mme GUILLET Alexia, 4^{ème} adjointe

A 20h37, Madame Fanny LACROIX, Maire, ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Ordre du jour :

1. Approbation du dernier PV du conseil municipal

Mme la Maire soumet au vote le PV de la séance du 7 septembre 2022, qui est adopté à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des points suivants à l'ordre du jour de la séance comme suit :

2. Autorisation de solliciter une demande de subvention auprès du Département dans le cadre du plan « 1 arbre 1 habitant »

Mme la Maire donne la parole à Alexia GUILLET en charge de la délégation forêt ; Alexia GUILLET explique avoir rencontré M. Benjamin DURAND, référent ONF de la commune et que celui-ci lui a indiqué que nous pouvions, par la sollicitation d'une subvention au Département, percevoir encore 1 500€ de subvention sur le projet en cours de repeuplement en forêt communale. Après ces explications, Mme la Maire met au vote cette proposition, à l'unanimité des présents la décision est acceptée.

3. Autorisation d'utilisation d'un véhicule communal par les membres du Conseil municipal dans le cadre de leur mission d'élus pour leur mandat

Mme la Maire explique que pour se rendre aux diverses réunions d'élus, si un véhicule est disponible l'utilisation est permise si le Conseil prend une délibération en ce sens (délibération qui devra être reprise chaque année civile). La question de la possibilité de prendre d'autres personnes extérieures au Conseil est posée, nous allons donc demander à notre assureur pour savoir si nous sommes couverts pour cela. Mme la Maire met au vote. A l'unanimité des présents et pouvoirs la décision est votée.

4. Autorisation de prendre en charge les frais afférents à la participation des élus pour assister à l'assemblée générale de l'Association Nationale des Elus de la Montagne les 20 et 21 octobre 2022

Mme la Maire commence par présenter l'ANEM et son but ; cette association a vu le jour pour rassembler les élus des communes de montagne pour avoir plus de poids dans les décisions et demandes face aux services de l'Etat pour que les particularités que rencontrent les élus de montagnes soient entendues. M. le 1^{er} adjoint rajoute que nos communes y adhèrent déjà depuis de nombreuses années, et depuis peu les élus de Châtel y assistent pour défendre nos territoires montagneux et s'investir dans les questions auxquelles nous devons être partie prenante.

Après ces informations, Mme la Maire qui souhaite représenter la Commune, demande aux membres du Conseil qui souhaitent participer à l'assemblée générale de l'ANEM qui aura lieu à Pont-de-Salars dans l'Aveyron, seul M Jean-Pierre AGRESTI l'accompagnera. Mme la Maire met au vote sa désignation et celle du 1^{er} adjoint, à l'unanimité des présents la proposition est acceptée.

5. Autorisation de prendre en charge les frais de participation des élus qui assisteront au Congrès des maires de France à Paris du 22 au 24 novembre

Mme la Maire explique que, comme pour le point précédent, le Congrès des maires de France est un moment important pour représenter la commune au niveau national et permet d'échanger avec les autres élus et acteurs politiques pour défendre les collectivités locales. Elle sera donc présente et demande aux membres du Conseil s'ils souhaitent y participer. Personne d'autre ne souhaite y participer cette année. Mme la Maire met au vote sa désignation, à l'unanimité des présents la proposition est acceptée.

6. Révision des prix des repas de la cantine :

Alain Chabuel, 2ème adjoint en charge de la délégation vie scolaire, explique que les prix des repas de la cantine ont été révisés pour revoir les prix avec des centimes pour des prix « ronds », qui ne prennent pas en compte l'inflation générale des produits de base. Pour le moment le collège n'a pas modifié son prix de vente, aussi la commission communale ne souhaite pas anticiper cette possibilité. Mme la Maire met au vote cette proposition, à l'unanimité la proposition est acceptée.

Tarifcation cantine :

Catégories	Coût actuel	Coût révisé
QF < 300	1.00 €	1.00 €
QF de 301 à 600	1.00 €	1.00 €
QF de 601 à 900	4.74 €	4.75 €
QF de 901 à 1200	5.35 €	5.35 €
QF de 1201 à 1500	5.94 €	5.95 €
QF de 1501 à 1800	6.20 €	6.20 €
QF > 1801	6.63 €	6.65 €
Exceptionnel/occasionnel (prix fixe sans QF)	8.77 €	8.80 €

Tarif pour 1h30 : Pour les élémentaires : ateliers du soir

Catégories	Coût	Coût révisé
QF < 300	1.65 €	1.65 €
QF de 301 à 600	2.55 €	2.55 €
QF de 601 à 900	2.93 €	2.95 €
QF de 901 à 1200	3.04 €	3.05 €
QF de 1201 à 1500	3.04 €	3.05 €
QF de 1501 à 1800	3.04 €	3.05 €

Tarif pour 45 mn Pour les maternelles : ateliers du soir

Catégories	Coût	Coût révisé
QF < 300	0.83 €	0.85 €
QF de 301 à 600	1.28 €	1.30 €
QF de 601 à 900	1.47 €	1.50 €
QF de 901 à 1200	1.52 €	1.55 €
QF de 1201 à 1500	1.52 €	1.55 €
QF de 1501 à 1800	1.52 €	1.55 €

Tarif forfaitaire pour la matinée: 3 heures 45 mn (7h45/11h30)

Catégories	Coût
QF < 300	4.15€
QF de 301 à 600	6.40€
QF de 601 à 900	7.35€
QF de 901 à 1200	7.60€
QF de 1201 à 1500	12.80€
QF de 1501 à 1800	12.80€
Hors commune de Châtel-en-Trièves	15.00€

7. Autorisation de demander une subvention auprès de l'ONAC et auprès du Souvenir Français :

Jean-Pierre Agresti, 1er adjoint, explique que depuis la fusion des deux communes, les deux plaques commémoratives d'anciennement Saint-Sébastien qui étaient fixées au mur intérieur de l'ancienne salle du Conseil municipal, doivent être de nouveau installées dans la nouvelle mairie, puisqu'il n'y a jamais eu de lieu sur Saint-Sébastien, prévu pour les cérémonies. Depuis la création de la commune nouvelle, les commémorations se font à Cordéac au monument aux morts, et par souci de faire perdurer les noms des anciens combattants morts pour la France les membres du Conseil souhaitent que les noms des plaques de Saint-Sébastien soient rajoutés à Cordéac. C'est pourquoi nous avons pour projet de faire installer en complément une plaque sur chevalet ou sur socle avec les mêmes inscriptions que les plaques initiales de Saint-Sébastien. Mme la Maire met au vote cette proposition, à l'unanimité la proposition est acceptée.

8. Participation au marché public du CDG38 pour les assurances couvrant les risques statutaires à compter du 1er janvier 2023 :

Mme la Maire explique que depuis de nombreuses années les communes historiques sont couvertes pour les agents auprès de CIGAC (Groupama), cette assurance couvre les risques des agents, maladies, arrêts et décès. De par notre taille et le travail fastidieux qu'est la mise en concurrence nous n'avons jamais pu engager un travail de mise en concurrence. Le Centre de Gestion de l'Isère propose un marché public groupé pour faire ce travail pour toutes les communes qui le souhaitent. Bien entendu nous pourrions rester avec la compagnie actuelle si les propositions sont moins intéressantes pour la collectivité. Mme la Maire met au vote cette proposition, à l'unanimité la proposition est acceptée.

9. Participation au marché public de TE38 pour les contrats d'électricité à compter du 1er janvier 2023 :

Mme la Maire indique que pour ce point-là c'est la même démarche que le point précédent, mais pour nos contrats d'électricité. Nous sommes tous touchés par les hausses du coût de l'énergie et les collectivités devaient, comme les entreprises avec plus de 11 salariés et ou un chiffre d'affaires supérieur à 2M€, mettre en concurrence. Cela avait eu pour incidence de changer de fournisseur en 2020. TE38 va pouvoir mettre en concurrence des fournisseurs ; de notre côté nous allons consulter EDF pour les contrats conventionnés pour les petites collectivités. Mme la Maire soumet au vote, à l'unanimité la décision est validée.

10. Renouvellement de la convention avec le GAEC des platanes :

Mme la Maire explique que la Commune conventionne avec le Département pour déneiger le Petit Bois, mais pour pouvoir assurer le déneigement et le salage la Commune seule ne peut pas en plus de son réseau tout assurer. Depuis plusieurs années déjà les agents communaux s'occupent du salage et le GAEC se charge du déneigement avec mise à disposition d'un tracteur. La convention est à l'identique des années antérieures, seuls les prix et la durée sont réactualisés pour concorder avec celle du Département. Prix réactualisé pour coût horaire du matériel l'heure : 84,88 € contre 80.00€ et coût horaire du personnel l'heure : 31,35 € contre 30.00€, la durée de 10 ans contre 4 ans les années précédentes. Mme la Maire soumet au vote l'autorisation de conventionner avec le GAEC des Platanes, la décision est validée par 11 votes pour et M. Hervé Labadie n'a pas pris part à celui-ci.

11. Charte municipale de la Citoyenneté et de la Fraternité :

Mme la Maire explique qu'une journée nationale de la Citoyenneté et de la fraternité va avoir lieu chaque année le 15 octobre pour multiplier, partout en France les initiatives locales et collectives axées sur l'importance de « faire ensemble pour vivre ensemble ». Mme la Maire rappelle que les membres du Conseil ont donc organisé une mission de nettoyage d'un terrain en friche collé à l'aire de loisirs de Cordéac, lieu où les enfants ont établi une cabane, c'est pourquoi son nettoyage leur permettra de continuer de jouer en toute sécurité. Cette charte est le support de l'implication des communes pour renouveler et consolider le lien social ; madame la Maire en fait lecture. Mme la Maire soumet au vote l'autorisation de signer cette charte, à l'unanimité, la décision est validée.

Questions diverses :

- Information concernant le devenir du café épicerie : nouvelle rencontre de travail avec Pascal Desfarges de RETISS et les associations communales.
- Dernière réunion sur la question « a-t-on besoin d'une éolienne sur Châtel-en-Trièves ? » samedi 15/10 à 18h en salle Pierre Arnaud
- Retour sur l'après-midi rencontre intergénérationnelle et café des parents très bons, encourageant pour poursuivre les rencontres.
- Fête de Noël le 09/12/2022 : spectacle et goûter pour les enfants de la Commune.
- Le prochain conseil est fixé au 09 novembre 2022, 20h30.
- Un travail est à engager pour la réfection de la salle Pierre Arnaud qui est de plus en plus abîmée. Il est demandé de voir cela au prochain budget.
- Point sur le four banal du Vieux Cordéac : visite avec les services du Département. Des subventions peuvent être accordées, mais sur des travaux trop importants financièrement pour rester dans des critères du Patrimoine.
- Encore des courriers concernant l'arrêt du carillonnage de l'église de Cordéac, autorisation de Mme la Maire de prendre la parole pour les 4 habitants présents au conseil. Chacun donne son sentiment sur ce sujet, ce qui entraîne un échange entre les habitants présents et les élus.

A 23h05, Madame la Maire clôt la séance du Conseil Municipal.

